

Image not found or type unknown



Refection de la toiture de l'immeuble

Par **clary**, le **15/03/2011** à **14:32**

Bonjour, je suis copropriétaire d'un immeuble des années 50; il faut refaire la toiture et d'après les devis qui ne sont pas encore acceptés par les copropriétaires le montant s'élèverait à environ 60000.00 € et nous sommes 16 copropriétaires; le syndic a proposé de faire un prêt. Je ne suis pas d'accord et je voudrais payer comptant mais par quel moyen est-ce possible, merci de me répondre; clary ntel bureau 0491520000